



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le vingt-cinq septembre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. ANDRIN Rémy, Mme BERTRAND Chantal, M. CHALONS Michel, M. COLIN Jean Paul, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DELAHAYE Norbert, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FASSE Michel, Mme FRANCOIS Maryse, Mme FRIZON Marie Odile, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAUCHE Joël, M. GERARDY Philippe, Mme GLINKIEWICZ Nathalie, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie Françoise, M. LEONARD Robert, M. LIETZ Alain, Mme LOUIS Cassandre, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. PATON Jean Christophe, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. RAGUIDEAU Johan, M. ROBERT Bernard, Mme SPENGLER Laurence, M. THOMAS Jean Claude,

Etai(ent) excusé(s) :

M. BAZIN Alain, Mme DELORME Adeline, M. DEMMERLE Jacques, Mme FLAMINI Françoise, M. GAMBETTE Marc, M. GERARDIN Robert, M. GOEURY Pierre Yves, Mme LAUNAY Valentine, M. MERMET Patrick, M. PIERSON Jean Paul, Mme REVEANI Marie-Hélène, Mme VARE Nicole,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BRIZION Daniel ayant donné pouvoir à M. THOMAS Jean-Claude,
M. GAGNEUX Christian ayant donné pouvoir à Mme JOURDAN Nicole,
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,
Mme LEPEZEL Christelle ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie-Françoise,
Mme RONDEAU Elise ayant donné pouvoir à Mme HUMBERT Jocelyne,
M. LETURC Michel ayant donné pouvoir à M. GERARDY Philippe,

Le Conseil Communautaire désigne M. Gérard NAHANT, conseiller communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

20h00 : le Président ouvre la séance.

Objet : Marché de renforcement de la voirie entre Moulainville et Moranville - Avenant n°2015-068

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de valider l'avenant au marché de renforcement de la voirie entre Moulainville et Moranville fixant le nouveau montant du marché à 7 127,55 € HT,
AUTORISE le Président à signer l'avenant,
DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Avenant 1 programme voirie et requalification urbaine 2015 n°2015-069

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de valider l'avenant n°1 au marché du programme voirie et requalification urbaine 2015 d'un montant de 18 985,43 € HT correspondant à des travaux complémentaires et portant le montant du marché initial à 328 935,68 € HT
AUTORISE le Président à signer l'avenant,
DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Comparaison des prix des contrôles ANC facturés par G2C et par la CODECOM n°2015-070

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 32 voix pour, 1 abstention et 8 contre,

DECIDE de fixer les tarifs des prestations d'assainissement non collectif tels que précisés ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget général,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15.

Etain, le 17 novembre 2015

Le Président,

Philippe GERARDY